



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

RESPECT DES DROITS DES AESH : A PA NI YÈ, NI JÒDILA SPEG OKONBA !

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) exercent un vrai métier au sein du système éducatif en Guadeloupe. La circulaire du 5 juin 2019 encadre la gestion des AESH. Ces accompagnants d'élèves en situation de handicap travaillent pour certains depuis plus de 10 ans et ont un rôle indispensable en matière d'école inclusive.

La situation des AESH de l'académie de Guadeloupe devient de plus en plus précaire compte tenue du niveau des salaires perçus et du manque de politique stratégique et de volonté en matière de gestion des ressources humaines.

La mise en place des PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) à la rentrée 2019 a renforcé la pression exercée sur les AESH en donnant plein pouvoir aux chefs d'établissement et n'a pas favorisé une meilleure organisation du métier. Les conditions de travail se dégradent de plus en plus : plusieurs élèves accompagnés par un même AESH, diminution du nombre d'heures d'accompagnement par élève, multiplication des lieux d'affectation sans aucun défraiement pour les frais de transport, mutualisation des élèves en situation de handicap, aucune amélioration salariale des AESH en perspective,... actuellement l'administration académique ne manifeste aucun intérêt à améliorer la situation des AESH et à optimiser l'organisation de l'ASH et la prise en charge et des élèves.

Lors du CTA du 25 janvier 2021, le SPEG a interpellé la Rectrice sur la durée des contrats de travail des AESH de l'Académie Guadeloupe. En effet, lors de notre mouvement de grève en janvier 2020, en réponse à notre revendication de faire bénéficier aux AESH de contrats de 24h, l'administration rectorale avait répondu que :

- « La politique développée dans l'Académie permet d'assurer une prise en charge de tous les élèves en situation de handicap ».
- « la perspective de proposer des contrats de 24H hebdomadaire est un objectif qui s'inscrit dans le cadre des moyens délégués à l'Académie ».

A ce jour, force est de constater que le taux d'accompagnement, en volume horaire, des élèves notifiés par la MDPH est insuffisant et que surtout l'Académie Guadeloupe propose des contrats de 24h qu'aux seuls AESH-CO et non à tous les AESH surtout ceux qui n'ont que 21h avec une ancienneté de plusieurs années.

Le SPEG revendique donc :

- Le passage à 24h de tous les AESH qui sont à 21h.
- Un plan de revalorisation des salaires.
- L'amélioration des conditions de travail des AESH pour un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap de l'académie Guadeloupe.

**KONBA DÈYÈ POKO MANNYÉ
SPEG KA KONTINYÉ WOULÉ
POU DÉFANN DWA A TOUT AESH AKADÉMI GWADLOUP**